

La formation "Tuteur Service Civique" est obligatoire pour chaque tuteur d'un volontaire en mission de service civique.

La formation doit être effectuée durant le premier mois de mission du volontaire. Elle peut aussi être suivie avant l'arrivée du volontaire.

ETAPES DE L'INSCRIPTION

1/ Se diriger sur le site de l'organisme de formation [Unis Cité](#) - rechercher des formations

Je recherche des formations

LES FILTRES ▾

- 16/12/2022 - 04. Découvrir son rôle de tuteur - Indre-et-Loire **TOURS**
- 16/12/2022 - 09. Atelier d'échanges de pratiques - Martinique **FORT DE FRANCE**
- Séances complètes 20/12/2022 - 04. Découvrir son rôle de tuteur - Guadeloupe **LES ABYMES**
- Séances complètes 20/12/2022 - 04. Découvrir son rôle de tuteur - Manche **A distance**
- Séances complètes 20/12/2022 - 04. Découvrir son rôle de tuteur - Bouches-du-Rhône **A distance**
- 27/12/2022 - 04. Découvrir son rôle de tuteur - Mayotte **MAMOUDZOU**
- 01/01/2023 - 05. Découvrir son rôle de tuteur - Education Nationale - Paris **paris**
- 05/01/2023 - 04. Découvrir son rôle de tuteur - Martinique **FORT DE FRANCE**

JE M'INSCRIS AUX SESSIONS SÉLECTIONNÉES

2/ Sélectionner le module "04. Découvrir son rôle de tuteur" dans les filtres

Je recherche des formations

LES FILTRES ▲

✕

MA REGION ▾

MON DEPARTEMENT ▾

04. Découvrir son rôle de tuteur ▾

DATE DE DEBUT ▾

DATE DE FIN ▾

DISTANCIEL
PRÉSENTIEL
TOUS

3/ Créer son compte et s'inscrire à la formation

En fonction de ses disponibilités, le tuteur sélectionne la date et le lieu de la formation. Elle est gratuite et dispensée en présentiel ou en distanciel.

Pour procéder à l'inscription, il faut créer un compte puis s'inscrire à la formation souhaitée.

Informations à renseigner lors de l'inscription :

- Numéro d'agrément : NA-000-21-00358
- Structure (automatique avec la saisie de l'agrément) : Union Nationale des Clubs Universitaires
- Adresse : 17 Avenue Pierre de Coubertin
- Région : Ile de France
- Département : 75 - Paris
- Coordonnées du tuteur

4/ Suivre la formation

5/ Transmettre l'attestation de présence à l'UNCU

Après la formation, l'organisme de formation édite une attestation de présence. Elle est à transmettre obligatoirement à l'UNCU dès sa réception.

6/ Accompagner son volontaire dans la réalisation de sa mission et dans son projet d'avenir

L'UNCU sera particulièrement attentive au suivi de cette formation ainsi qu'au tutorat et à l'accompagnement proposés au volontaire par son tuteur. Un bilan sera à réaliser avec l'UNCU à la fin de la mission.

CONTACT



services.civiques@uncu.fr



09.73.89.62.16